

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNEVILLE DE GRIGNYEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALET DES DÉCISIONS DU MAIRESÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATRISSE, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ : M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0060: Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la « Régie de Quartiers Multi-Services »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu sa délibération n° 88.2006 en date du 4 juillet 2006 décidant de l'adhésion de la ville de Grigny à l'association ayant pour dénomination « Régie de Quartiers Multi-Services » Viry-Chatillon et Grigny et désignant les deux représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de ladite Régie

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal il y a lieu de procéder à la nomination des deux représentants de la Ville



Délibère, et,

Désigne les deux représentants de la Ville de Grigny pour siéger au Conseil d'Administration de la « Régie de Quartiers Multi-Services »,

Sont élus :

- Martial GAMIETTE
- Sidi BENDIAB

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.


Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Vote contre : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014